D
FRC 15223 A b.
Case FRC 19207

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

Fait dans la séance du vendredi 9 août 1793, l'an deuxième de la République française, au nom de la Commission chargée de réunir les procès-verbaux d'acceptation de la Déclaration des Droits de l'Homme et de l'Acte Constitutionnel;

PAR GOSSUIN,

Député du département du Nord.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

L'édifice de la liberté est achevé; érigé par la main du Peuple souverain, il sera durable. La trahison, la persécution et la calomnie ont constamment entouré la Convention nationale pendant tout le temps qu'elle en préparoit les matériaux : elle n'a vu que

THE NEWBERRY LIBRARY

son devoir ; elle savoit que sa persévérance dans son caractère ferme et ses principes républicains, assureroit à la raison un triomphe éclatant.

Une Constitution populaire, symbole de la vertu et du bonheur, succède enfin à une Constitution monstrueuse, idolâtrée plus que jamais par l'aristocratie et protégée vivement par le canon des rois. C'est dans ce livre monarchique que l'on a découvert la source des malheureux évènemens qui ont si rapidement eu lieu depuis 1789 : le peuple souffre encore ; mais sa patience et son courage, en mesure avec la misère que la tyrannie lui fait éprouver, le sauveront du naufrage.

Qu'il est doux pour la représentation nationale de posséder dans le temple des lois les envoyés du souverain ! La grande famille est donc réunie malgré les orages politiques qui grondent encore sur la surface du globe pour la dissoudre ! . . . Fidèles mandataires, hommes libres, vous voilà ! votre force est dans votre fraternité : elle se développera par votre énergie.

Citoyens, le génie destructeur du cabinet de Saint-James a aussi cherché à répandre son venin dans les assemblées primaires ; quelques-unes, peu nombreuses à la vérité, en furent infectées ; la presque majorité de leurs membres a voté contre l'acceptation de la Constitution. La commission que vous avez nommée pour réunir les procès-verbaux des assemblées, répondant à votre confiance, les a examinés avec une scrupuleuse attention ; elle a vu sans étonnement que le peuple français, jaloux d'avoir recouvré ses droits, demeureroit libre : il l'a juré.

Imitateur du peuple romain, mais plus digne que lui d'exercer la souveraineté, il volera de la charrue au combat ; nul sacrifice ne sera plus épargné pour le succès de sa cause.

Oui, la malveillance a fait très-peu de progrès dans les assemblées primaires. Des hommes revenus de Londres, de Madrid, de Vienne et de Berlin, ont eu l'audace de s'y introduire, notamment dans le district de Lons-le-Saulnier, département du Jura, et dans quelques autres départemens dont les administrateurs se sont révoltés. Ils ont osé y développer des opinions anti-civiques, mais absolument étrangères à l'objet de la réunion des citoyens. Gémissons sur cet égarement éphémère dans lequel ils ont jeté nos frères qui ne peuvent pas se séparer de nous ; ils ne seront pas insensibles à la voix de la patrie qui les rappelle. Il en est qui ont

étendu leurs délibérations au-delà de l'acceptation de la Constitution ; cette acceptation étant presque unanime, tous autres objets font la matière de pétitions à renvoyer aux comités compétens.

La preuve la plus convaincante à donner à l'univers entier, du vœu bien prononcé du peuple français pour la forme du gouvernement qu'il adopte, c'est que sur 44,000 communes qui composent la République, et qui offrent une immense population, la commune de S. Donan, faisant partie de l'assemblée primaire du canton de Plouvara, district de S. Brieux, département des Côtes-du-Nord, forte seulement de 190 habitans, est l'unique qui ait demandé le fils de Capet, pour roi et le rétablissement du clergé ; toutes les autres communes de cette assemblée primaire en ont été indignées, et celle de S. Donan ayant à sa tête un nommé *Ives Lotelier* pour maire, s'est retirée après avoir usé de menaces et rédigé séparément un procès-verbal qui n'est pas parvenu à votre commission.

Un seul point sur lequel vous devrez sérieusement fixer vos regards, sera de faire connoître à quelle époque auront lieu les convocations pour l'élection des députés de l'assemblée nationale. Un petit nombre d'assemblées primaires le demande, et avec une telle âcreté que, si tel étoit leur pouvoir, à peine vous donneroient-elles le temps de paroître à la fête civique avec votre caractère de représentans du Peuple. Dans la presque totalité des assemblees, la déclaration des droits de l'homme et l'acte constitutionnel furent lus, relus, médités, discutés avec calme, et vous remarquerez par le résultat du récensement des votes, que peu de citoyens ont voté contre l'acceptation ; qu'un petit nombre a fait des observations sur l'ensemble ou partie de cet utile et important travail ; qu'enfin, la masse imposante du peuple souverain l'a honoré de sa sanction.

L'éloignement des départemens qui confinent à l'Espagne et à la Méditerranée, le peu d'intervalle qu'il y a entre la tenue des assemblées primaires et la célébration de la fête nationale, la difficulté de se procurer des chevaux sur les routes, retardent nécessairement l'arrivée à Paris, des citoyens de ces contrées ; plusieurs sont déja à leur poste ; les autres, probablement, y seront rendus dans le jour ; on sait d'ailleurs qu'ils se sont levés en masse : et qu'ils combattent, dans ce moment, les Espagnols ; le tableau du récensement des votes s'achève, demain il sera remis au doyen des envoyés du peuple, qui l'offrira au président de la Conven-

tion, pour le proclamer au Champ-de-Mars, sous la voûte du ciel. Il est à croire que bien peu d'assemblées primaires n'auront pas répondu à temps au vœu général.

La République comprend dans toute son étendue 4944 cantons, dont plusieurs sont divisés en différentes assemblées primaires ; votre commission a desiré suppléer à ce qu'il y a d'imparfait dans la rédaction de quelques procès-verbaux, où l'unanimité pour l'acceptation est prononcée, sans qu'il y soit question du nombre des votans. Elle s'est rappelée qu'un peuple libre pouvoit, dans l'exercice de sa souveraineté, s'élever au-dessus des formes que l'enthousiasme seul a fait oublier, et par respect pour ses droits, elle a cru ne devoir s'attacher qu'à bien connoître le total des assemblées primaires de la France ; elle n'a pu, à cet égard, se procurer des renseignemens sûrs, ni à votre comité de division, ni chez les ministres : chaque envoyé du peuple, et plusieurs autorités constituées auxquelles elle en avoit écrit, l'ont aidée de leurs lumières. Il falloit adopter cette mesure pour donner un résultat certain.

Si l'on excepte Marseille, qui se déshonore en violant l'unité de la République, qui guerroie encore sans pudeur le patriotisme, et qui oppose une barrière aux envoyés des assemblées primaires tenues près de ses murs, les autres grandes communes qui d'abord avoient été aveuglées sur les derniers et mémorables événemens de Paris, ont vu la vérité toute entière ; elles ont senti l'odieux du projet de fédéralisme qui avoit été perfidement formé ; leurs procès-verbaux portent acceptation unanime de l'acte constitutionnel : c'est la plus belle et la plus généreuse des rétractations qu'elles aient eu à offrir à la France de l'erreur où elles ont été entraînées.

Le département de la Corse, séparé par les mers, se trouve actuellement en proie à l'intrigue et à l'aristocratie ; il n'a pu participer au vœu de la France dont il fait partie ; il est encore douteux si les bons citoyens de ce département ont connoissance des utiles travaux de la Convention depuis le 2 juin.

Quant au département de la Vendée, il n'est pas entièrement gangrené ; les patriotes, échappés à la fureur des brigands, se sont ralliés. Votre commission a connoissance que vingt-neuf assemblées primaires y ont eu lieu ; elles ont voté, à l'unanimité, l'acceptation de la Constitution : leurs envoyés sont dans cette enceinte.

Le nombre des assemblées primaires, dans le département du Nord, est de cent quatre-vingt-quatre, la très-grande majorité a eu lieu ; les puissances étrangères qui envahissent une partie de son territoire, ont mis nécessairement obstacle à la tenue du surplus, notamment dans les districts de Valenciennes, Lille, et dans les cantons de Bavay, Marchiennes et Orchies.

En général, les habitans de nos vastes frontières ont montré un grand caractère ; leur amour pour la liberté ne peut pas être suspect ; on sait que le sort des armes n'est pas toujours heureux. Eh bien ! ils ont prévu les événemens : l'ennemi à leurs portes, menacés d'une invasion prochaine, ils se sont empressés de voter l'acceptation de la Constitution, de l'annoncer par le canon des remparts et d'adresser à la Convention nationale les procès-verbaux de leurs assemblées primaires.

Les armées de la République n'ont pas été les dernières à se signaler ; c'est dans les camps, en face de leurs nombreux ennemis qu'elles combattent avec valeur, qu'elles ont juré fidélité à la Constitution, et que leurs bras pour sa défense ne seroient jamais inactifs.

Toutes les sociétés populaires, la majorité des corps constitués, un grand nombre de citoyens, non contens d'avoir émis leurs vœux dans leurs assemblées respectives, ont envoyé à la Convention, des adresses qui prouveront aux siècles futurs combien le républicanisme, dès son berceau, avoit déja d'empire sur des hommes libres.

Vous avez vu dans ce temple l'enfance et la vieillesse parsemer de fleurs et orner de trophées le livre de la loi. Qu'il étoit touchant d'entendre le vénerable vieillard, blanchi sous le harnois, dire à ses enfans : *Voilà votre héritage, il sera le prix de vos travaux et de vos vertus ; suivez mes traces ; mon bras, quoiqu'affoibli, demeurera armé jusqu'à la mort pour vous le conserver.*

Les peuples de la terre, mieux instruits un jour, s'étonneront que tout le fruit de leurs sueurs et de leur industrie ait servi aux despotes qui les gouvernent, pour tâcher de faire retomber sous le joug vingt-cinq millions de Français.

Revenus de leur léthargie politique, alors seulement ils sentiront le poids de leurs chaînes, ils les secoueront, la France entière leur offrira un vaste tableau de prospérité.

Une guerre sans exemple à soutenir au-dehors, des ennemis

de tout genre à subjuguer, des malveillans à contenir, des troubles intérieurs excités par un or étranger et corrupteur, à appaiser; une rareté et le prix excessif dans les denrées et les vêtemens : voilà nos fléaux momentanés ; mais ils ne refroidiront pas notre attachement au gouveruement républicain : que le canon qui a renversé la Bastille et le trône, gronde utilement sur les rives de la Loire, du Rhin et de l'Escaut, et la France libre ne sera pas plus long-temps opprimée.

Le peuple français a renoncé à ses usages parce qu'il en a trouvé de meilleurs : fier, généreux, ennemi de la monarchie, il s'est déclaré l'ami des autres peuples.

Que prétendent donc les satellites qui souillent impunément son territoire ? Croient-ils que la prise de quelques forteresses assoupira son courage, obligera la France à capituler avec eux ? Non, nous tiendrons nos sermens ; la Constitution que nous allons jurer sur l'autel de la patrie, nous prescrit de résister à l'oppression. Nos ennemis sentiront la puissance de nos armes et de notre bonne cause ; les fugitifs et les proscrits combattent pour leurs dernières espérances ; la barrière qui les contient subsistera, et tous les moyens que les puissances coalisées emploient pour dégoûter les Francais de leurs devoirs, seront impuissans.

Envoyés du peuple, lorsque vous serez de retour dans vos foyers, instruisez vos concitoyens de ce qui se passe à Paris. Avez-vous vu l'habitant de cette grande cité, le poignard à la main, exercer d'injustes vengeances et crier à l'anarchie ? (*Les Envoyés du Peuple ont unanimement répondu.* NON.). Voilà cependant le tableau qu'on vous en a fait ; on ne vouloit pas que vous parvinssiez jusqu'à lui : cette étonnante ville, berceau de la liberté, sera toujours la terreur des mechans. Engagez ses habitans, une fois la République affermie, d'aller visiter leurs frères des départemens ; ils trouveront écrits en gros caractère, sur chacune de leur demeure, ces mots : *Ici est l'asyle du Parisien.*

Avez-vous vu la représentation nationale outragée, cernée, environnée de despotes ? (*Les Envoyés du Peuple ont encore unanimement répondu* NON.) Comment ce vain prétexte, inventé pour fédéraliser quelques départemens mal administrés, auroit-il pu long-temps séduire ? Jamais législateur ne fut plus libre dans son opinion. La Constitution n'est pas sortie du volcan qui, dans les premiers mois de cette année, alimentoit ici la discorde ; ses éruptions ont fait de grands ravages, il est vrai ;

mais le calme et la paix règnent autour de nous, et chaque jour est marqué par des lois salutaires.

Soyez notre organe auprès de nos frères; assurez-les tous, et nous en prenons ici l'engagement sacré, qu'avant notre remplacement, (qu'importe son époque?) un code civil et uniforme, une instruction nationale, et, s'il est possible, des lois salutaires explicatives des bases de la Constitution, auront été décrétées: ce seront nos derniers travaux. Assurez-les que nous nous occuperons en même-temps à faire fleurir le commerce, source inépuisable du bonheur d'une République; dites-leur que le soldat, le philosophe, l'agriculteur, l'orateur et l'artiste trouveront dans ce temple, en récompense de leurs travaux, la branche d'olivier et la couronne civique; dites-leur encore que nous ôterons à ceux qui commandent nos armées, jusqu'à la pensée de rien faire, de rien entreprendre contre l'intérêt de la Patrie. Puissent ces grandes et utiles mesures s'opérer promptement! Il nous sera agréable alors de déposer en d'autres mains les rênes de l'État. Forts de notre conscience, nous serons satisfaits.

Premières sentinelles de la Réqublique, gardez-vous de jamais désespérer de son salut: après avoir planté au Champ-de-Mars l'olivier de la paix et de la fraternité, portez à vos concitoyens ces mots d'ordre: LIBERTÉ. ÉGALITÉ, UNITÉ, INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.